

<http://creste41.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article251>

Eau défi

- Actualités - Actualités nationales, régionales, départementales -

Date de mise en ligne : jeudi 13 septembre 2007

Copyright © Sciences41 - Tous droits réservés

Le nouveau dossier "Eau défi" 2007/2008 se substitue cette année au dossier "1000 défis pour ma planète".

Sommaire

- [Un "Eau défi" qu'est-ce que c'est ?](#)
- [Comment fonctionne ce dispositif ?](#)
- [Où envoyer votre dossier ?](#)

Le dispositif d'éducation à l'environnement "EAU DEFI" s'adresse aux écoles et collèges du bassin Loire-Bretagne qui souhaitent **agir en faveur de l'environnement en réalisant un projet lié à l'eau**.

Un "Eau défi" qu'est-ce que c'est ?

C'est une action concrète pour préserver l'environnement, prévenir ou réparer les dommages qui lui sont causés. L'action doit produire un changement, l'évolution d'une situation, rechercher un impact précis pour un lieu, un espace, un territoire, un établissement, une structure...

En réalisant un défi, le groupe accroît sa compréhension des enjeux environnementaux, et il s'engage concrètement dans des comportements plus favorables au développement durable.

Pour les élèves, c'est une occasion pour connaître et agir, faire des propositions, exercer des responsabilités, se former, négocier avec des partenaires (soutiens techniques et scientifiques, associations, collectivités, entreprises, etc.).

Pour tous, l'action réalisée permet de montrer comment agir concrètement pour l'avenir de la planète...

Comment fonctionne ce dispositif ?

Un jury labellise les projets. L'agence de l'eau Loire-Bretagne peut éventuellement accorder une aide financière. La sélection s'appuiera notamment, sur les critères suivants :

- pertinence de l'action concrète pour l'environnement
- participation active du groupe de jeunes
- mise en oeuvre des partenariats

Calendrier : le projet présenté se déroule sur la période suivante : **septembre 2007 à juillet 2008**

Retour des dossiers de participation : avant le 15 octobre 2007

Annonce des projets labellisés ou refusés : avant le 15 décembre 2007

Où envoyer votre dossier ?

- pour le 1er degré :
 - 1 exemplaire au correspondant de votre département : Jean-François ORTEMANN - Ecole élémentaire Yvonne Chollet - 41100 VENDÔME - TEL. : 02 54 51 92 80 - FAX : 02 54 43 27 94 - ec-yvonne-chollet-vendome@ac-orlean... ou [xortemann chez aol.com](http://xortemann.chez.aol.com)
 - 1 exemplaire à votre IEN de Circonscription
- pour les collèges : Daac ("Eau défi") - Rectorat- 21 rue Saint-Etienne - 45043 Orléans cedex ou [daac chez ac-orleans-tours.fr](http://daac.chez.ac-orleans-tours.fr)

Infos complémentaires :

Agence de l'eau Loire- Bretagne, Délégation Centre-Loire,

7, rue Paul Langevin

45063 ORLEANS Cedex2

Tél. 02 38 25 08 40

<http://www.eau-loire-bretagne.fr/ba...>

Télécharger le bulletin d'inscription :

<http://creste41.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/creste41/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Bulletin d'inscription**